

**INSTRUCTIONS**

**Année Universitaire 2017/2018**

**I - INSCRIPTION**

**Les étudiants devront soutenir impérativement leur thèse avant le 31 décembre de la 6<sup>ème</sup> année d'étude.**

« Les étudiants en chirurgie dentaire n'ayant pas la qualité d'interne peuvent être autorisés à exercer l'art dentaire dans les conditions prévues à l'article L. 4141-4, pendant une période qui court de la date de l'obtention du certificat de synthèse clinique et thérapeutique et de la validation de la troisième année du deuxième cycle des études odontologiques **jusqu'à la fin de l'année civile qui suit la validation de la sixième année d'études.** »

**Les étudiants qui n'ont pas soutenu leur thèse à l'issue de la sixième année d'études, soit avant le 31 décembre, reprennent une inscription pour l'année de la soutenance.**

**II - CHOIX DU SUJET**

**Date limite de dépôt sur AMeTICE le 15 octobre 2017**

**L'étudiant doit déposer sa proposition de sujet en deux formats, word et pdf.**

Les candidats doivent obtenir l'approbation du Comité des thèses avant de commencer la rédaction de leur mémoire.

Ils doivent soumettre à ce Comité, un document intitulé **proposition de sujet de thèse** (à télécharger sur AMeTICE précisant notamment :

- Le titre de la thèse,
- Le nom du Directeur de thèse qui doit être membre du personnel enseignant de la Faculté\*
- La proposition de sujet doit être signée à la fois par l'étudiant, le directeur de thèse et le responsable de la discipline.
- Un plan détaillé signé par le directeur de thèse.

\* se conférer à la liste des enseignants de 2017-2018 disponible à la scolarité

**N.B.** : En cas de modification ultérieure du titre, pour quelque motif que ce soit, un nouvel avis du comité des thèses devra être sollicité.

Le comité des thèses après validation par le Doyen, rendra ses avis à l'étudiant et à son directeur de thèse après la réunion du comité d'octobre 2017. Le comité proposera un président de jury.

En cas de demande de modification ou de refus, la 2<sup>ème</sup> proposition de sujet devra être déposée avant le 10 novembre 2017 sur AMeTICE, pour être proposée à la 2<sup>ème</sup> session du comité des thèses de novembre 2017.

### **III - PRESENTATION DU DOCUMENT FINAL :**

- ◆ la page de couverture **bleue** et imprimée (la date de soutenance, ainsi que la composition du jury, doivent obligatoirement y figurer)
- ◆ le nom du Directeur de thèse doit y être souligné
- ◆ la liste du personnel enseignant de la Faculté
- ◆ les dédicaces : les exemplaires à déposer doivent contenir uniquement les dédicaces aux membres du jury
- ◆ un sommaire détaillé (avec référence des pages)
- ◆ le texte de la thèse elle-même, entre 30 et 60 pages, (c'est à ce niveau que commence la numérotation des pages ; cette numérotation prenant fin à l'issue de la dernière page de la conclusion).
- ◆ la bibliographie (portant une numérotation de page différente et non prise en compte pour le nombre total de pages de la thèse)
- ◆ le serment médical
- ◆ le dos de thèse
- ◆ La thèse doit être dactylographiée en interligne 1 ou 1.5 et être au format A4 normalisé (21x29,7 cm).

### **IV- DATE DE SOUTENANCE :**

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 2017 (pour les étudiants qui ont déjà validé la 6<sup>ème</sup> année d'étude ou 2 semestres d'internat), **à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour les étudiants en cours de 6<sup>ème</sup> année)**

Lorsque le directeur de thèse estime que la thèse peut être imprimée, l'étudiant devra télécharger l'autorisation d'imprimer et la faire signer par son directeur.

**L'autorisation d'imprimer signée par le directeur de thèse permettra l'obtention du RDV administratif au cours duquel la date de soutenance sera convenue. S'adresser à la scolarité.**

Les dates et heures de soutenances sont établies par les présidents de jury.

L'étudiant pourra alors télécharger le reste du dossier administratif **sur AMeTICE** ou **sur le site de la faculté, espace étudiant** et le préparer pour le **rendez-vous six semaines avant la date de soutenance, fixée au préalable.**

## **V- COMPOSITION DU JURY :**

L'arrêté ministériel du 8 avril 2013 (article 21) fixe à 4, le nombre des membres du jury qui se compose comme suit :

- **Le président**, professeur des universités, praticien hospitalier des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires
- **Trois membres**, dont au moins deux personnels enseignants et hospitaliers titulaires des centres de soins d'enseignement et de recherche dentaires.

L'un de ces trois membres pouvant être un assistant hospitalo-universitaire, un praticien hospitalier, un enseignant universitaire d'une autre discipline ou un directeur de recherche.

*Une personnalité extérieure à la Faculté, invitée, sans voix délibérative peut être ajoutée à ce jury.*

**N.B. :** Il est rappelé qu'aucun parent ou allié du candidat ne peut siéger dans le Jury.

## **VI - RDV ADMINISTRATIF DE SOUTENANCE : 6 semaines avant la soutenance**

**Le dossier administratif doit comprendre les 7 pièces suivantes :**

1. La **proposition de sujet** (déjà en possession du bureau de la scolarité)

Le jour du RDV vous devez fournir :

2. L'autorisation **d'imprimer** signée par le directeur de thèse
3. Le **Quitus** : obtenu à la B.U. (preuve que vous avez rendu tous les livres empruntés)
4. Sur clé USB : 3 maquettes réalisées par l'étudiant (**couverture, dos et tranche de la thèse**). Les polices doivent être respectées et la tranche sur une seule ligne.
5. Le dos de thèse **imprimé, et signé par le Directeur de Thèse (mots clés et résumé français et anglais)**

**Note : les étudiants qui soutiennent après décembre de leur 6<sup>ème</sup> année, devront fournir, en plus, l'attestation de leur inscription.**

Le jour du RDV, il vous sera remis :

6. Le **formulaire d'enregistrement de la thèse, à renseigner et à signer par l'étudiant.**
7. **L'autorisation de soutenance** à faire signer par tous les membres du jury

**Ces 2 documents seront à rendre le jour du dépôt.**

## **VII - DEPOT LEGAL DE LA THESE : au moins UN MOIS avant la soutenance :**

Important : Au moment du dépôt, la thèse doit être TERMINEE.

Au plus tard un mois avant la date de soutenance le candidat doit effectuer le dépôt légal et certifier la version officielle et définitive du document.

### **Procédure de dépôt :**

Le candidat doit IMPERATIVEMENT remettre à la scolarité :

- L'autorisation de soutenance signée par tous les membres du jury
- Le formulaire d'enregistrement de la thèse pour la BU

*Depuis 2016 l'université d'Aix-Marseille propose au candidat la mise en ligne de la thèse d'exercice.*

Si le candidat a opté pour la diffusion papier de sa thèse : il doit remettre à la scolarité 2 exemplaires noir et blanc.

S'il a opté pour la diffusion électronique : il doit remettre à la scolarité :

- une version pdf de sa thèse
- le formulaire d'autorisation de mise en ligne.

Le candidat doit remettre à chaque membre du jury, 1 exemplaire de sa thèse en couleur.

## **VIII- SOUTENANCE DE LA THESE**

La soutenance est publique sauf demande expresse de huis clos.

La présentation orale du mémoire peut se faire :

- en lisant la conclusion
- sous format de présentation assistée par ordinateur

La présentation ne doit pas durer plus de 10 mn.

Chacun des membres du jury exprime son avis. A l'issue de la discussion, le jury délibère et donne les résultats de la délibération immédiatement.

Le Jury peut :

- L'admettre avec la mention : " sans mention", "Honorable" ou "Très Honorable". La proposer à un prix de thèse
- L'admettre avec modifications : le candidat doit présenter la version modifiée au directeur de thèse et au président de jury dans les meilleurs délais et la déposer au bureau de la scolarité afin de pouvoir retirer le certificat provisoire
- Refuser la thèse,

L'impétrant admis obtient le titre de « docteur en chirurgie dentaire » et doit alors déclamer le serment médical.

Il est rappelé à l'étudiant impétrant que lors de la soutenance, seule la prestation de serment pourra être filmée, les photographies sont autorisées sans perturber la soutenance.

## **IX- RETRAIT DU CERTIFICAT PROVISOIRE**

Le retrait peut intervenir dans la semaine qui suit la soutenance.